

Le budget

de la

Justice



2009



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Ministère de la Justice, 13 place Vendôme, 75001 Paris
Maquette : Secrétariat Général - SDAC - DICOM
Crédits photographiques :
Caroline Montagné (DICOM) - Pierrette Nivet (SCERI) - Nicolas Fournel / Frédéric Borel (APIJ)
Chrystèle Lacène - Eric Couderc
Edition : Octobre 2008

Sommaire

- L'essentiel du budget 2009 page 4
- Moderniser les juridictions page 6
- Accompagner le projet de loi pénitentiaire page 8
- Lutter contre la délinquance des mineurs page 10
- Mieux utiliser les crédits d'aide juridictionnelle et mieux accompagner les victimes page 12
- Rendre l'organisation administrative plus efficace page 14



952 emplois nouveaux

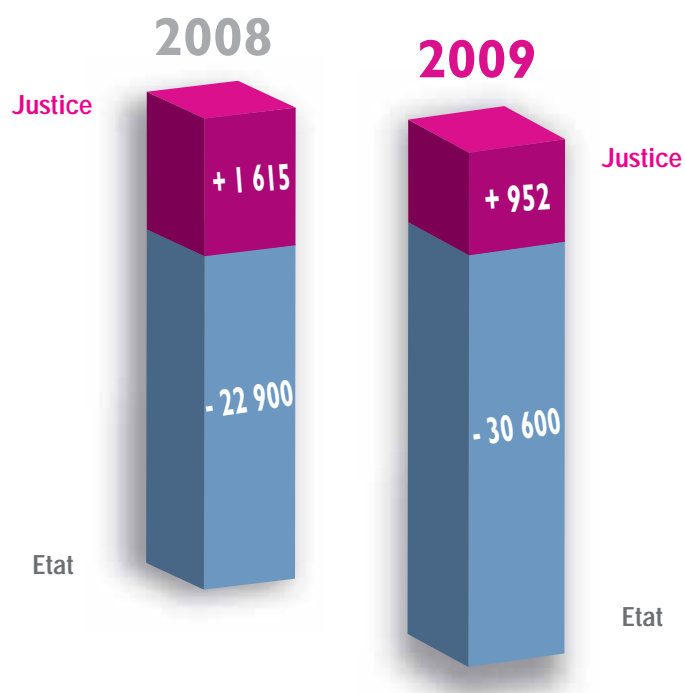
Un seul ministère bénéficie de créations d'emplois en 2009 : **la Justice**

(En 2009, l'Etat supprime 30.600 emplois)



Tribunal de Grande Instance de Grenoble

Créations d'emplois Etat/Justice 2008/2009



6,66 milliards d'euros

(crédits de paiement)



Tribunal de Grande Instance de Thonon-les-Bains

Soit + **177 millions d'euros** par rapport à 2008

Un budget pour financer les priorités de la Justice :

- la modernisation des juridictions
- la réforme pénitentiaire

Un budget pour participer à l'effort de maîtrise des dépenses publiques :

- une organisation plus efficace
- un recentrage de la justice sur ses missions

Répartition du budget 2009 - 6,66 Milliards d'€



Services judiciaires	2,83 Milliards d'€
Administration pénitentiaire	2,47 Milliards d'€
Protection judiciaire de la Jeunesse	0,79 Milliards d'€
Accès au droit	0,32 Milliards d'€
Conduite et pilotage	0,25 Milliards d'€

L'essentiel du budget 2009

Moderniser les juridictions



Tribunal de Grande Instance de Narbonne

Donner à la Justice les moyens de rendre des décisions plus rapidement et dans de meilleures conditions

Assurer le succès de la réforme de la carte judiciaire

La réforme de la carte judiciaire est en cours. Un tiers des juridictions seront regroupées et 14 seront créées entre 2009 et 2011 :

- 1^{er} janvier 2009 : 78 tribunaux de commerce seront regroupés et 6 seront créés ; 62 conseils de prud'hommes seront regroupés et 1 sera créé.
- 1^{er} janvier 2010 : 178 tribunaux d'instance seront regroupés et 7 créés.
- 1^{er} janvier 2011 : 23 tribunaux de grande instance seront regroupés.

Cette réforme permettra une meilleure qualité de la Justice en favorisant la collégialité et une meilleure spécialisation des magistrats. Elle autorisera une répartition plus efficace des moyens consacrés aux juridictions pour améliorer le service rendu aux justiciables.

Le budget de la Justice permettra de financer cette importante réforme de 427 M€ :

- après 10,5 M d'euros en 2008, une enveloppe de 375 M€ sur 5 ans pour financer les investissements immobiliers qui devront accompagner les regroupements de tribunaux,
- un plan d'accompagnement social des personnels concernés par la réforme de la carte judiciaire de 20 M€, dont 2 M€ en 2009, après 1,5 M€ en 2008,
- une enveloppe de 15 M€ pour continuer à accompagner la restructuration des cabinets d'avocats concernés par la réforme de la carte judiciaire, après 5 M€ en 2008.



Tribunal de Grande Instance de Grenoble



Tribunal de Grande Instance de Narbonne



Recentrer l'activité des juges sur leur mission régalienne : trancher les litiges

Dans la lignée des conclusions remises par le groupe de travail présidé par le recteur Guinchard, des procédures seront déjudicialisées, d'autres seront simplifiées, comme les injonctions de payer, et les modes alternatifs de règlement des conflits seront développés.

Les juridictions pourront ainsi réorienter leurs moyens vers le traitement des litiges.

Les redéploiements auront pour objectif d'affecter les magistrats et fonctionnaires dans les domaines prioritaires. Les transformations d'emplois permises par la première étape de la réforme de la carte judiciaire, par le recours accru aux nouvelles technologies et par des efforts de gestion amplifiés vont permettre :

- de créer 59 postes de magistrats, pour poursuivre la réforme des tutelles et développer les aménagements de peines
- la promotion de 150 agents de catégorie C en secrétaires administratifs, ce qui libérera 150 greffiers des tâches administratives qu'ils accomplissent
- d'affecter 150 greffiers supplémentaires auprès des magistrats

Afin d'affecter les moyens en prenant mieux en compte la réalité des besoins de la Justice, des redéploiements auront également lieu des Cours d'appel vers les juridictions de première instance.

Développer les nouvelles technologies au sein des juridictions

Les nouvelles technologies doivent permettre aux juridictions d'être plus efficaces et de mieux répondre aux attentes des justiciables.

La dématérialisation de l'intégralité des procédures permettra un fonctionnement plus efficace des juridictions, une meilleure exécution des décisions de justice, une plus grande proximité avec les justiciables.

Le budget informatique du ministère augmentera de 7,6 % en 2009. Il s'élèvera à 69,5 M€. Il comporte une enveloppe de 3 M€ destinée à poursuivre les projets de numérisation.

Le projet Cassiopée permettra de mettre en place une véritable chaîne pénale pour améliorer l'exécution des décisions de Justice.

Chiffres-clés

- **2009** : Stabilisation des emplois par rapport à 2008
- **Un budget** en hausse de 3,8 %, représentant 2 831 M€
- **375 M€** pour financer le volet immobilier de la réforme de la carte judiciaire



Tribunal de Grande Instance de Caen

Accompagner le projet de loi pénitentiaire

Poursuivre la politique volontariste d'aménagement des peines

Le projet de loi pénitentiaire permettra d'amplifier la politique volontariste d'aménagement des peines entamée depuis 2007.

L'objectif est que les condamnés puissent, lorsque l'autorité judiciaire estime que cela est possible, exécuter une partie de leur peine en dehors de la prison pour faciliter leur réinsertion dans la société. Cette politique d'aménagement de peine participe, comme les peines planchers, à la prévention de la récidive.

Toutes les peines d'emprisonnement inférieures à deux ans pourront être aménagées. Les personnes condamnées à des courtes peines pourront bénéficier d'un placement sous bracelet électronique quelques mois avant la fin de leur peine pour éviter les sorties sèches.

500 emplois d'insertion et de probation seront créés d'ici 2012. Ils permettront de développer de véritables parcours de peine.

En 2009, le nombre de bracelets électroniques augmentera de 2 500, ce qui conduira à porter le nombre total de bracelets électroniques à 6 500.

Améliorer la situation des établissements pénitentiaires pour améliorer les conditions de travail des personnels et d'accueil des détenus

7 établissements pénitentiaires ouvriront en 2009 à Nancy, Poitiers, Bourg en Bresse, Rennes, Le Mans, Béziers et Le Havre. Ils permettront d'améliorer les conditions de travail des personnels et les conditions de vie des détenus. Des quartiers courtes peines seront ouverts à Muret et Fleury-Mérogis pour permettre de mieux appliquer les nouvelles règles pénitentiaires européennes.



Bracelet électronique mobile



Quartiers courtes peines de Muret



Centre pénitentiaire de Meaux-Chauconin

L'ensemble de ces ouvertures se traduiront par 5 130 places neuves.

La possibilité d'assigner des personnes à résidence sous bracelet électronique permettra de limiter le nombre d'incarcérations et, en particulier, de limiter la détention provisoire. Cette politique permettra de disposer de 63 000 places pour mettre en œuvre le principe "un détenu - une place".

Chiffres-clés

- **Un budget, qui augmente** de + 4,1%, représentant 2 468 M€
- **Création** de 1087 emplois, dont 170 emplois d'insertion et de probation
- **Ouverture** de 7 nouveaux établissements et de 2 quartiers courtes peines



Centre de détention de Roanne



Centre de détention de Roanne



Centre de détention de Roanne

Accompagner le projet de loi pénitentiaire

Lutter contre la délinquance des mineurs

La refonte de l'ordonnance du 2 février 1945 sur la délinquance des mineurs

Les propositions du groupe de travail présidé par le recteur André Varinard permettront de réformer l'ordonnance de 1945. Les objectifs poursuivis par la réforme seront de réduire la délinquance des mineurs, notamment en les accompagnant mieux, en rendant les décisions judiciaires plus compréhensibles pour le jeune délinquant.

Poursuivre l'ouverture des centres éducatifs fermés

Aux 38 centres éducatifs fermés qui seront en fonctionnement au 31 décembre 2008, s'ajouteront 7 nouveaux centres dont les ouvertures sont prévues au cours de l'année 2009 à :

- Poinsat (Puy de Dôme),
- Dreux (Eure et Loir),
- Cagnes-sur-Mer (Alpes maritimes),
- Mons (Charente),
- Vaucluse Le Pontet (Vaucluse),
- Aubevoye (Eure),
- Marseille (Bouches du Rhône).



Centre éducatif fermé Beauvais



Foyer d'action éducative de Bagneux



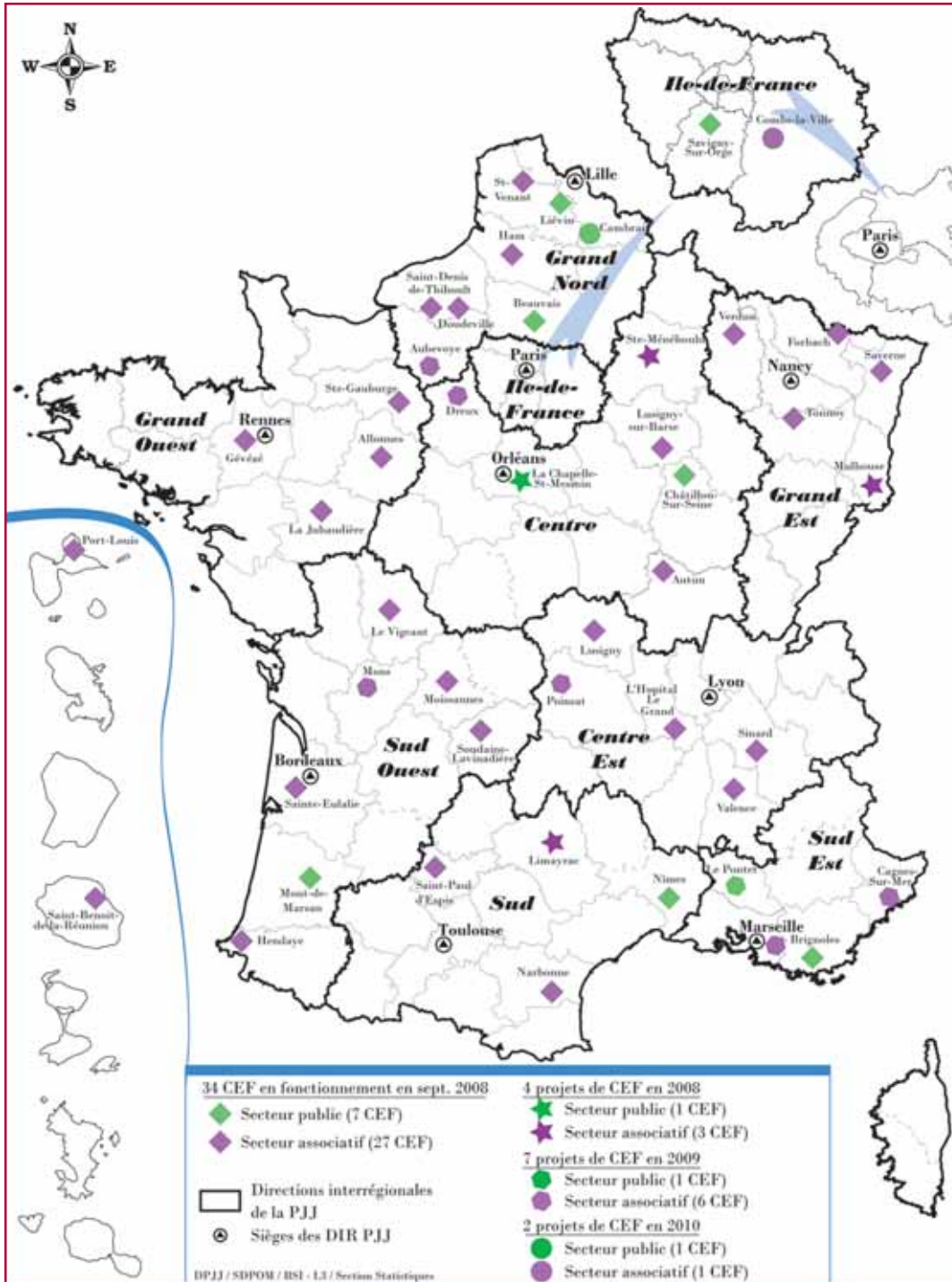
Restaurant d'application "L'Escale gourmande" Beauvais



Centre éducatif fermé Beauvais

Chiffres-clés

- **Un budget de** 787 M€
Secteur public 510 M€
Secteur associatif 277 M€
- **Ouverture** de 7 nouveaux centres éducatifs fermés



Centres éducatifs fermés en fonctionnement - en septembre 2008 et projets d'ouverture 2008 - 2010

Lutter contre la délinquance des mineurs

Mieux utiliser les crédits d'aide juridictionnelle et mieux accompagner les victimes

Améliorer la prise en charge des victimes

Confirmant l'effort réalisé en 2008, la dotation s'établira en 2009 à 11 M€, soit +15,8% depuis 2007.

Le ministère de la Justice entend mettre en œuvre en 2009 un programme d'ensemble en faveur des victimes centré sur l'amélioration de leur prise en charge et de leur accompagnement jusqu'au terme du parcours judiciaire.

Un numéro vert sera mis en place pour faciliter les enquêtes lors des enlèvements d'enfants conformément aux orientations arrêtées dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne.

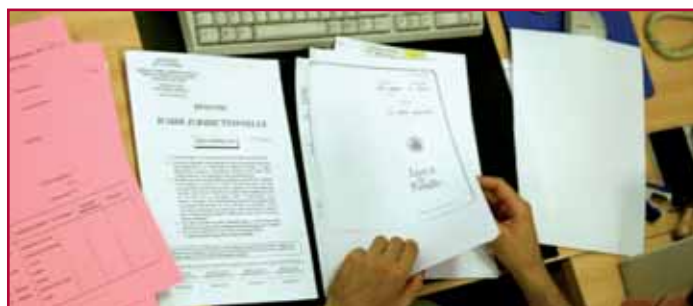


Mieux gérer l'aide juridictionnelle

L'aide juridictionnelle permet de prendre en charge les frais de Justice des personnes aux revenus les plus modestes qui sont parties à un procès. Il y a eu 895 000 bénéficiaires en 2007.

En 2009, les crédits consacrés à l'aide juridictionnelle s'élèvent à 313 M€, soit un niveau équivalent à la prévision de dépenses pour 2008.

L'aide juridictionnelle sera réformée en 2009 pour améliorer son efficacité ; des consultations précéderont cette réforme, à partir des préconisations du rapport du sénateur Roland du Luart et des conclusions de Maître Jean-Michel Darrois auquel le Président de la République a confié une mission de réflexion.



Demande d'aide juridictionnelle



Maison de Justice et du Droit d'Angoulême

Chiffres-clés

- **Un budget de :**
320 M€

- **Expérimentation** de
6 Maisons de Justice
et du Droit nouvelle
génération et ouverture
de 20 points d'accès au
droit

Adapter l'accès au droit aux nouvelles technologies

6 Maisons de Justice et du Droit de nouvelle génération seront expérimentées en 2009. Elles doivent permettre d'utiliser au mieux les nouvelles technologies pour faciliter l'accès au droit.

10 points d'accès au droit seront ouverts dans les prisons. Conformément aux orientations du comité interministériel des villes et du développement social urbain du 28 juin 2008, 10 autres points d'accès au droit seront mis en place en 2009 dans certains quartiers sensibles, dans le cadre du plan Espoir Banlieues.



Cour d'assises de Reims



Cour d'assises de Reims

Mieux utiliser les crédits d'aide juridictionnelle et mieux accompagner les victimes

Rendre une organisation administrative **plus efficace**



Le ministère de la Justice participera à l'effort de modernisation de l'Etat engagé dans le cadre de la révision générale des politiques publiques.

Une administration centrale plus efficace

La réforme du secrétariat général du ministère de la Justice permettra de ne remplacer aucun départ à la retraite en 2009 au sein de l'administration centrale.

**Budget :
249 M€**

Les fonctions administratives seront mieux organisées au niveau interrégional

Des plateformes interrégionales seront mises en place pour mutualiser des fonctions logistiques au profit des différentes directions du ministère de la Justice.

Première phase
des plateformes
interrégionales
de service

Dès 2009, une expérimentation sera menée au sein de l'administration centrale pour mettre en place cette mutualisation au niveau comptable dans le cadre du projet Chorus.



Ministère de la Justice



